



Département des finances et de l'agriculture - DFA
Service de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires - DGAV
Agrilogie Marcelin
Avenue de Marcelin 29
1110 Morges
Tél. 021 557 92 50
E-mail : marcelin.morges@vd.ch
www.vd.ch/agrilogie

Patente de spécialisation en viticulture biologique

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023-2024

NOM : PRENOM :
Adresse : NP / Localité
Tél. privé : Natel :
E-mail Véhicule no de plaque :
Origine (commune et canton)
Date de naissance Profession :

Formation antérieure

CFC obtenu dans la profession de Année
Autres formations : Année
Expérience professionnelle viticole ou en cave (noms de(s) entreprise(s) et dates)
.....
.....

Conditions d'admission

- Etre âgé(e) de 18 ans au minimum.
- Etre au bénéfice d'un CFC de viticulteur ou de caviste.
Si ces conditions ne sont pas remplies, la direction d'Agrilogie se réserve le droit d'admettre un(e) candidat(e) après un entretien.
- Etre motivé(e), avoir un intérêt marqué pour la viticulture biologique.
- S'engager à suivre le cycle complet des cours.

Le coût de la formation s'élève à CHF 1800.-, examen compris.

Les candidats ne sont pas assurés par l'école contre les accidents.

Le/la soussigné(e) consent à ce que ses données personnelles soient publiées.

Le/la soussigné(e) demande son admission au cours pour candidat(e) à la patente de spécialisation en viticulture biologique.

Lieu et date :

Signature :

Annexes à joindre au formulaire d'inscription :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Photocopie CFC ou autres diplômes
- 1 photo-passeport

Délai inscription : 15 avril 2023